



**Procès-Verbal approuvé à l'unanimité
par les membres du Conseil Municipal
Lors de la séance du 20 septembre 2022**

Publication du 23 septembre 2022



Procès-Verbal du Conseil Municipal du lundi 11 juillet 2022 à 18h30

L'an deux mille vingt-deux, le onze juillet à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations.

Date de la convocation : 05/07/2022.

Étaient présents : M. AUDOIN Charles, M. POUPEAU Daniel, M. MAFFRE Xavier, Mme Evelyne CHARRETON, Mme JONQUA Anne-Marie, Mme JONQUA MARTIN Marylène, Mme ALÉPÉE Anne-Marie, M. LAFRAIS Jean-Paul, Mme CADIOT Clémence, Mme MÉTAYER Maryse.

Absent pour démission : MONTIGAUD Samuel,

Assistait : Mme Vanessa PARETOUR - adjoint administratif principal.

Secrétaire de séance : Mme ALÉPÉE Anne-Marie.

OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 10/05/2022

Il est adopté à l'unanimité

OBJET : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 07/06/2022

Il est adopté à l'unanimité

N°035/2022

OBJET : Exercice 2022 - Budget principal "Commune." – Décision modificative n° 01 – Virements de crédits

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir les crédits comme suit sur le budget principal de la commune, sur l'exercice 2022, afin de solder l'opération 480 - achat matériel électoral :

Il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D 21318 – 483 : Fenêtre bureau accueil guide église Monolithe	- 90,00 €	
D 2188 – 480 : Achat matériel électoral		+ 90,00 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité,

APPROUVE les virements de crédits indiqués ci-dessus.

Informations diverses

Achat de candélabre solaire Base de Loisirs et au parking Nord

Monsieur Daniel POUPEAU, adjoint au maire propose que la commune achète cinq candélabres solaires. Deux qui seront installés à la Base de Loisirs au niveau de la barrière du camping municipal et des poubelles. Trois candélabres solaires seront placés sur le parking Nord, car celui-ci n'a pas d'éclairage.

Monsieur Daniel POUPEAU a demandé à la société YESS électrique, société spécialisée dans la distribution de matériel électrique un devis. Madame Cassandre MARTIN, concessionnaire du camping municipal a fait appel à cette société pour installer à l'intérieur du camping des candélabres solaires.

La société Yesss électrique propose un devis de 3 163.50 € pour l'achat de cinq candélabres solaires.

Monsieur Jean-Paul LAFRAIS propose que Monsieur Daniel POUPEAU demande au Syndicat Départemental d'Electricité de la Charente un devis pour l'achat de candélabres solaires. Le syndicat d'électricité peut apporter une aide technique et financière à la commune, si elle souhaite installer des candélabres solaires.

Le conseil municipal décide de demander au Syndicat Départemental d'Electricité de la Charente une étude pour l'achat de candélabres solaires.

Confortement et restauration de l'église souterraine Saint-Jean : Réunion du 08/06/2022 Cabinet GOUTAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion a été organisée le 8 juin 2022 à la mairie en présence de Monsieur Olivier VIGOUREUX du Cabinet GOUTAL et l'économiste du Cabinet Antéa Groupe.

Monsieur le Maire rappelle que le Marché subséquent n° 2 a été notifié au Cabinet GOUTAL, le 9 octobre 2019, concernant une étude de diagnostic en complément de l'étude réalisée en 2012 par Denis DODEMAN sur la consolidation générale et la mise en valeur de l'église souterraine Saint-Jean.

Marché subséquent 2

Ce dernier est un complément de l'étude-diagnostic réalisée en 2012 par Denis DODEMAN – ACMH et aborde notamment les éléments suivants : étude climatique, suivi événementiel, analyse des matériaux, étude hydrogéologique, décors peints, étude sur la végétation.

Le Cabinet GOUTAL a remis l'étude de diagnostic comprenant les missions de 1 à 10 du marché subséquent n°02, le 14 février 2022. Une présentation avait été faite en amont le 22 septembre 2021 en mairie.

Il reste les missions 11 et 12 du marché subséquent n°02 à réaliser par le Cabinet GOUTAL.

Sur la base des résultats d'analyse, le cabinet GOUTAL doit présenter un projet détaillé des travaux de restauration, d'aménagement et de mise en tourisme du monument. Plusieurs scénarios de restauration seront proposés par la maîtrise d'œuvre. Ils comprendront notamment :

- les travaux de confortement
- l'assainissement
- la restauration des peintures murales
- les conditions d'ouverture au public
- la mise en sécurité, l'accessibilité au public et la réalisation d'une banque d'accueil
- la mise en valeur du site : éclairage, électricité
- la valorisation, la médiation et l'animation autour du chantier

Le cabinet GOUTAL doit remettre les documents fin septembre 2022 ainsi que le chiffrage des travaux.

Au cours de cette réunion du 8 juin 2022, Monsieur Olivier VIGOUREUX a détaillé quelques pistes du projet de restauration. Celles-ci consistent dans un premier temps à modifier l'entrée de l'église. Les visiteurs de l'église souterraine Saint-Jean entreraient par le vestibule et non par l'espace choral. Un bureau d'accueil serait aménagé dans la maison « Guillard ». Il faudra sécuriser cette entrée en la protégeant d'éventuelles chute de pierres.

Une passerelle sera créée pour permettre aux visiteurs d'entrer par le vestibule. La passerelle passera au-dessus des tombes et permettra au public d'accéder à la nef centrale. Il A la fin de la visite, le public emprunterait par une passerelle dans le collatéral nord et il terminerait la visite par la crypte et sortirait par l'espace choral.

Une consolidation interne et externe des piliers sur lesquels du ciment avait été projeté dans les années 1960, se désolidarise. Pour intervenir dans la zone des échafaudages devront être installés à l'intérieur de l'église souterraine Saint-Jean et à l'extérieur du grand mur qui protège l'entrée actuelle. Il faudra sans doute procéder au démontage de la structure pour accéder à la paroi afin d'entreprendre ces travaux très techniques. D'après Monsieur Olivier VIGOUREUX l'église souterraine Saint-Jean pourra rester ouverte au public pendant les travaux. La commune pourra continuer à exploiter le site.

Tous ces travaux seront phasés sur plusieurs années.

D'après les études qui ont été faites et les appareils de mesures qui ont été installés, aucun signe d'alerte n'a été détecté provoquant, l'urgence des travaux.

Le cabinet GOUTAL propose au grand public un accès à l'édifice et une interprétation nouvelle. Une mise en lumière de nouveaux éléments sera réalisée, et la restauration de peintures murales étudiée.

Le conseil municipal attend que le cabinet GOUTAL lui remette le projet détaillé.

Réunion préparatoire du 30/06/2022 lancement des travaux « Aménagement et sécurisation du carrefour R.D 10 et de la rue du Minage »

Monsieur le Maire informe qu'une réunion préparatoire a eu lieu le 30 juin 2022 concernant les travaux d'Aménagement et de sécurisation du carrefour R.D10 et rue du Minage.

Etaient présents à la réunion :

- Monsieur Vincent LEFEBVRE du cabinet ESPACE, Maître d'œuvre,
- Messieurs Pierrick DELMARES et Romain SOVDAT de l'entreprise MURET,
- Monsieur Gille CALLEC du département de la Charente,
- Et les membres de la commission d'appel d'offre (Charles AUDOIN, Xavier MAFFRE, Anne-Marie ALÉPÉE, Marylène JONQUA-MARTIN et Jean-Paul LAFRAIS).

Monsieur le Maire rappelle que le marché de travaux a été notifié par la plateforme des marchés publics, en date du 1^{er} juin 2022 à l'entreprise MURET.

L'ordre de service sera donné le 26 août 2022. Il aura un mois de préparation, soit un démarrage effectif des travaux le 26 septembre 2022 :

- Installation de chantier,
- Implantation,
- Repérages réseaux,
- Sondage.

La commune doit procéder en juillet 2022 :

- à l'affichage du permis de voirie,
- réaliser les demandes de déclaration de projet de travaux à chacun des opérateurs de réseaux concernés
- prévenir le syndicat d'eau potable du sud Charente des travaux prévus. (si déplacement de compteur d'eau dans la rue du Minage). Réponse du 05/07/2022 par courriel du syndicat « Nous sommes passés hier avec le bureau d'étude et Pierre

Brouillet sur place, Donc, concernant le réseau AEP, il n'y aura pas de travaux à prévoir sur cette emprise »

Lors de cette réunion Monsieur Gilles CALLEC de l'Agence Départementale de Montmoreau confirme que l'extension de la zone 20 sur la route départementale 10 ne sera pas réalisée. En effet, cette zone de partage ne subit aucun aménagement permettant à l'usager de se reconnaître dans une zone limitée à 20 km/H. De plus, la configuration des lieux en sommet de côte sans urbanisation ne la rendrait pas crédible.

Le carrefour restera en l'état actuel et la vitesse limitée à 50 km/h, la zone de 20 km/h débutera à l'entrée de la voie communale.

Un arrêté de voirie sera pris par Monsieur le Maire, interdisant la circulation des véhicules dans la rue du minage. Suivant la nature des travaux, la circulation des véhicules pourra se faire par alternance de feux. Les véhicules de services de secours, de la collecte des poubelles, de livraisons pour la maison de retraite, et les commerçants de la place Trarieux seront autorisés à circuler. Le week-end, la rue du minage sera ouverte à la circulation par alternat de feux.

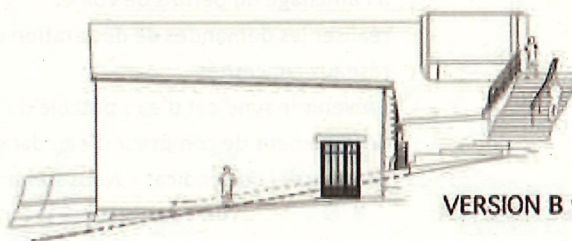
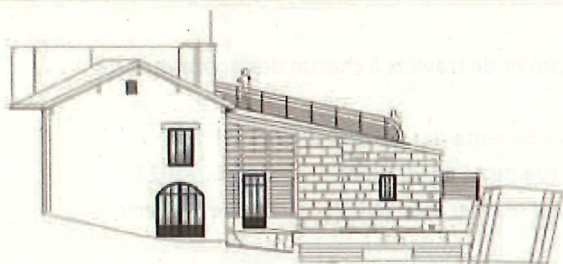
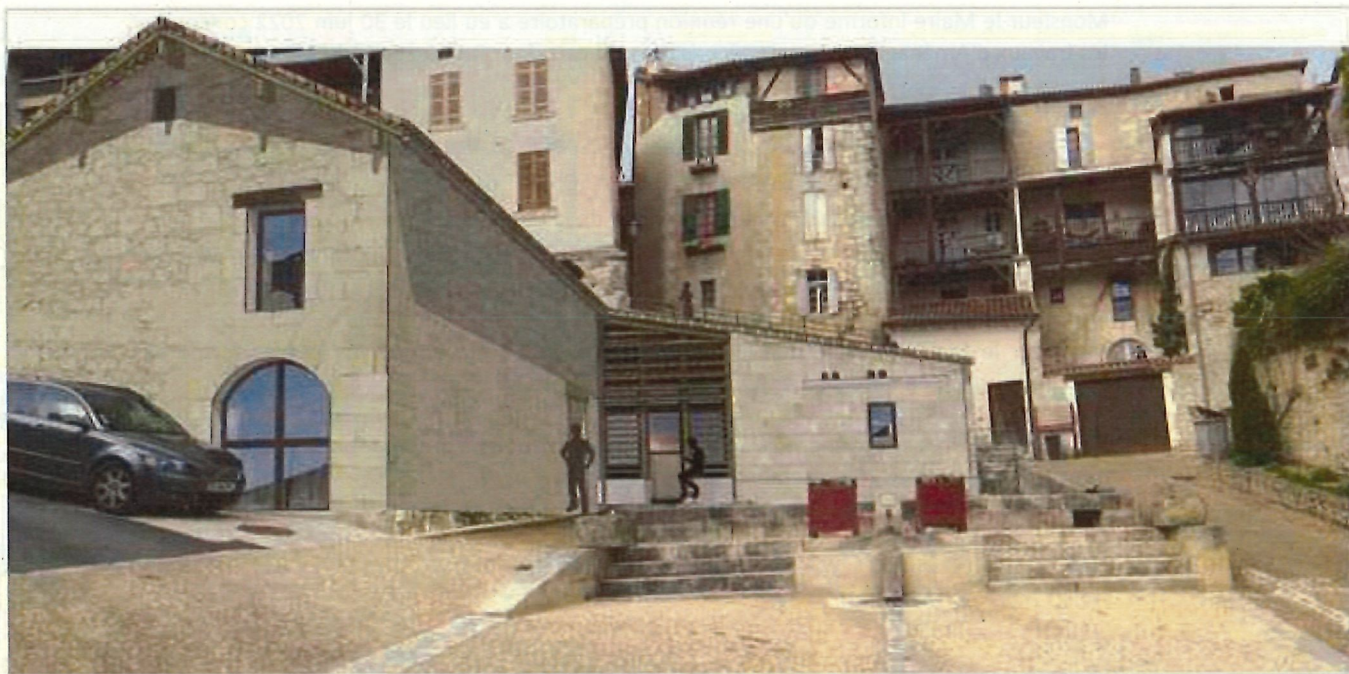
Réhabilitation de la grange du Guicherot et de ses abords en espace culturel : avancement du dossier

Monsieur le Maire informe que lors de la dernière séance du conseil municipal du 7 juin 2022, avait été présentée aux conseillers municipaux la nouvelle proposition concernant l'aménagement de la grange du Guicherot. Cette proposition avait été travaillée par le maître d'œuvre Xavier GEORGES pour donner suite aux observations apportées par Mesdames Laura LÉGER et Hélène BIZET.

Monsieur Xavier GEORGES a adressé cette nouvelle proposition aux différents services de l'état, le 11 juin dernier avec les pièces qui accompagneraient le permis de construire pour avis, avant de déposer le permis de construire définitif.

Monsieur le Maire présente la dernière version du projet.

Traitement de la partie GRANGE et de la partie ANNEXE.



VERSION B variante 2

Traitement des ABORDS :

EMMARCHEMENT et PARVIS :

Les abords et la voirie ne feront pas l'objet de modification en raison du caractère patrimonial et du classement. La démolition de l'excroissance de l'annexe va libérer la zone de parvis actuellement en ciment et le percement d'une porte en façade Est va nécessiter l'intégration d'une petite marche en raccord avec le parvis évoqué.

Il est proposé de reprendre le vocabulaire existant en employant deux matériaux.

Pour démarquer le parvis du sol existant et délimiter la marche, il sera fait usage d'une bande structurante en pierre de taille d'une largeur de 10 cm assurant par la même occasion un matériau constaté et de texture différente pour les personnes à déficience visuelle.

Le sol sera réalisé en béton lavé en reprenant la granulométrie et la teinte des gravillons existants.

GARDE-CORPS :

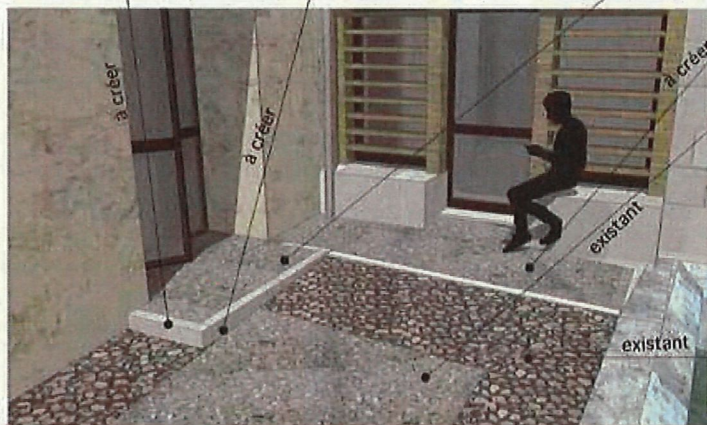
Pour assurer la sécurité et éviter les risques de chute (depuis la partie haute de la voirie sur la couverture de l'annexe), il sera réalisé un garde-corps en acier finition rouillé en s'inspirant de ceux présents sur la commune constituée de montants en fer plat et de lisses horizontales rondes.



SOL EXISTANT EN PERIPHERIE DU LAVOIR



SOL EXISTANT EN PERIPHERIE DU LAVOIR



TYPE DE GARDE-CORPS SUR AUBETERRE

Monsieur le Maire fait lecture du courriel du maître d'œuvre, reçu en mairie le 21 juin 2022 concernant les différents échanges avec Madame Hélène BIZET inspectrice des sites de Charente de la D.R.E.A.L, et Monsieur Fabien CHAZELA, architecte des bâtiments de France sur cette nouvelle proposition d'aménagement.

Monsieur le Maire informe que Monsieur Fabien CHAZELA reprend les dossiers de Madame Laura LÉGER pendant son congé maternité.

Madame Hélène BIZET, valide la proposition avec les réserves suivantes :

- les lames du claustra en bois soient plus écartées,
- elle n'est pas favorable au rapprochement de l'ouverture de la grange de la façade de l'annexe,
- le traitement de l'emmarchement est trop diversifié et surtout l'usage du béton lavé est à proscrire,
- le traitement du garde-corps trop volumineux.

Madame Hélène BIZET s'en remettrait à l'avis de Monsieur Fabien CHAZELAS pour trancher sur ces points.

Avis de Monsieur Fabien CHAZELAS :

- des menuiseries en bois plutôt que métal, valide la version B variante 2,
- valide la proposition de l'ouverture dans la grange telle représentée et le claustra bois,
- pour le détail de l'emmarchement, il ne souhaite pas de reprendre les matériaux existants et l'emploi du béton lavé. Il préfère un remplissage en pierre avec des joints libres pour que les herbes s'y installent.
- Il souhaite un autre modèle de garde corp. Les montants devront être posés au sol et, respecter ou pas la pente du toit de manière que la main courante disparaisse à un moment donné. La main courante devra être plus aéré, plus simple.

Pour répondre aux attentes de tout le monde, Monsieur Xavier GEORGES a dessiné quatre nouvelles planches. Il souhaite une réponse rapide des différents services afin de finaliser le permis de construire et de le déposer à la fin du mois de juillet 2022.

Visite du jury « Villes et villages fleuris »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la visite du jury régional du label "Villes et Villages fleuris", a eu lieu, le mardi 5 juillet 2022.

Monsieur Xavier MAFFRE était présent avec Monsieur le Maire pour accueillir le jury.

Une présentation de la commune, de ses spécificités et de son histoire ainsi que les actions réalisées a été exposés au jury. Celui-ci a visité le village et permis de vérifier sur le terrain les actions réalisées par la commune.

Le jury a demandé pourquoi aucun membre du personnel technique n'était présent à cette visite ? Pour le jury l'équipe technique doit être associée dans cette démarche de labellisation « Villes et Villages Fleuris ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il avait ce choix de ne pas inviter le personnel technique à cette visite.

Monsieur le Maire ne peut pas se prononcer à ce jour sur résultat qui sera connu en fin d'année.

Organisation du week-end de la Saint-Jacques du 29 - 30 et 31 juillet 2022

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le dernier week-end de juillet, aura lieu fête de la Saint-Jacques à Aubeterre.

Les années précédentes, sur la Base de loisirs s'installaient des forains avec manèges pour enfants, auto-scooter, tir à la carabine et d'autre...Un concours de pêche était organisé par l'association « La carpe Aubeterrienne », le dimanche, et la journée se clôturait par un feu d'artifice en soirée.

Cette année, pour le week-end, de la Saint-Jacques aura lieu le spectacle de la compagnie « Piano du Lac » programmé les 29 – 30 et 31 juillet 2022 à 19h00 sur la Dronne. Après deux années sans feu d'artifice, un feu sera tiré, le dimanche 31 juillet à 23h00 sur les bords de la

rivière Dronne face à la plage. Il sera réalisé par la Société Art et Feux. En revanche, aucune fête foraine n'est prévue.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le 30 juin 2022, Madame Julie Vignaud l'a contacté par téléphone et par courriel, demandant une autorisation pour installer des manèges : auto-scooter, tir à la carabine, jeux gonflable et karting enfantin à compter du 26 juillet 2022 et jusqu'au 31 juillet 2022. Son mari et elle venaient installer leurs manèges à la fête foraine jusqu'en 2017. Depuis cette date ils ont préféré installer leurs attractions sur la côte.

Monsieur le Maire a rencontré Monsieur et Madame Vignaud sur site. Le couple a proposé à Monsieur le Maire d'installer des structures gonflables dans le pré Louis. Il s'agirait d'un parc de loisirs qui resterait un mois ou deux mois, avec vente de chichis, crêpes gaufres...Les visiteurs paieraient un droit d'entrée à 8,00€ pour accéder aux structures gonflables.

Leurs caravanes seraient installées derrière l'aire de stationnement des camping-cars.

Pour eux, installer une fête foraine pour trois jours représente un travail important d'installation. Ils préfèrent placer leurs manèges sur des fêtes foraines qui durent plus longtemps.

Monsieur et Madame Vignaud ont demandé à Monsieur le Maire de réfléchir à cette proposition.

Avant de décider, Monsieur le Maire leur a indiqué qu'il en parlerait au prochain conseil municipal.

Lors de cet entretien, le couple informe Monsieur le Maire qu'ils ont eu une proposition d'une commune du Limousin, pour installer leurs manèges près d'un lac durant l'été.

Une semaine plus tard le couple a contacté Monsieur le Maire pour l'informer de leur décision de s'installer pour la saison dans le Limousin.

Madame Marylène JONQUA -MARTIN demande, à l'avenir, d'éviter de mettre deux activités en même temps. La fête de la Saint-Jacques c'est traditionnel : il y a toujours eu une fête foraine avec un feu d'artifice tiré le dimanche soir. Le spectacle piano du Lac n'est pas compatible avec la fête foraine.

Monsieur Xavier MAFFRE rappelle que le spectacle de la compagnie Piano du Lac était prévu le week-end d'avant. Mais dans leur tournée des choses ont été modifiées. Les artistes ont demandé de décaler leur prestation au dernier week-end de juillet. A ce moment-là, aucune demande de forains n'avait été formulée pour installer une fête foraine pour la fête de la Saint-Jacques.

Madame Anne-Marie JONQUA informe qu'elle a eu des retours d'administrés. Ils ne comprenaient pas pourquoi, il n'y avait pas de fête foraine à la fête de la Saint-Jacques car c'est la tradition. De plus, pourquoi le bal du 14 juillet a eu lieu le 15 juillet ? Pour eux le bal du 14 juillet doit se faire le jour de la fête nationale.

Monsieur Xavier MAFFRE rappelle que le groupe « Moizbat » n'était pas disponible le soir du 14 juillet. Ce sujet avait été abordé en réunion commission culture, il avait été décidé que le bal aurait lieu le vendredi 15 juillet 2022 au soir.

Vidéoprotection

Monsieur le Maire informe au conseil municipal que la préfecture de la Charente a attribué une subvention de 7 895,00 €. au titre du fonds interministériel de prévention de la délinquance à la commune d'Aubeterre-sur-Dronne pour la réalisation d'une installation d'un système de vidéoprotection Elle correspond 63 % du coût prévisionnel. Montant du devis de la société COPROSECURIT est de 12 491,96 € H.

La société COPROSECURIT viendra la semaine du 12/09/2022 au 16 /09/2022 faire l'installation.

Continuité écologique

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre du projet de restauration de la continuité écologique sur le site d'Aubeterre-sur-Dronne et à la demande du bureau d'études ECOGEA, il est envisagé une réunion sur le terrain.

Cette réunion permettra d'échanger sur des points techniques du dossier ainsi que sur les modalités de prospections liées à la présence potentielle de la Grande Mulette dans la Dronne.

Cette réunion aura lieu le **jeudi 21 juillet à 11h30 sur site**, en présence des techniciens de la D.D.T du service Eau, Environnement, des techniciens du bureau ECOGEA, du technicien Gaël Pannetier du Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant Dronne Aval.

Pour information : l'Agence de l'eau Adour Garonne a attribué une subvention à la commune de 154 000,00 €

Montant de l'opération	414.500 € HT
Montant éligible	385.000 € HT
Assiette instruction retenue	385.000 € HT
Subvention - Taux : 40 % - Montant aide : 154.000 €	

Montant de l'opération estimée à 414 500,00 € H.T

Contreparties de financements publiques : Région Nouvelle Aquitaine 134 00,00 €
Adour Garonne 154 000,00 €

Autofinancement pour la commune : 126 500,00 € soit 30 %

Monsieur le Maire propose qu'une demande de subvention soit faite auprès du département de la Charente dans le cadre de l'entretien et aménagement des cours d'eau.

Calendrier des prochaines réunions du conseil municipal

- mardi 20/09/2022 à 18h30,
- mardi 18/10/2022 à 18h30,
- mardi 15/11/2022 à 18h00,
- et mardi 13/12/2022 à 18h00

Questions diverses

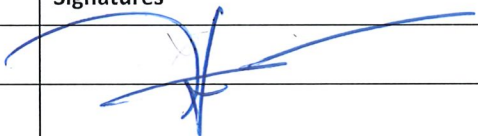

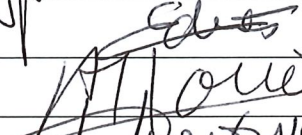
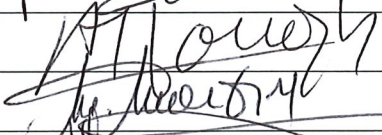
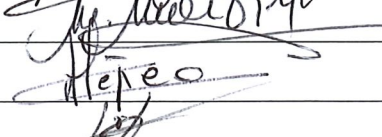

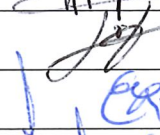
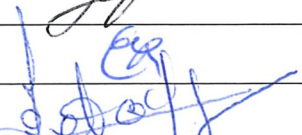

- Monsieur le Maire informe que les débits de boissons autour de la place Ludovic Trarieux respectent les règles d'occupation du domaine public, à part le restaurant « Barbacane ». Depuis le début de la saison estivale, chaque dimanche après-midi, des artistes se produisent dans son établissement ou sur sa terrasse sans qu'aucune demande d'autorisation ne soit faite. De plus, régulièrement des tables de cet établissement se trouvent devant la vitrine de la Boulangerie. Monsieur le Maire adressera un courrier au gérant Monsieur Gérard BURGERS rappelant les règles d'organisation de concerts.
- Monsieur le Maire informe qu'il a reçu Monsieur et Madame Salmon, domiciliés rue Saint-Jacques. Ils se plaignent de bruit provenant du restaurant la Tappizzeria, tard dans la nuit. Des nuances sonores provenant de la musique amplifiée émanent du restaurant. Ces nuances sont considérées comme du tapage nocturne. Il rencontrera le gérant de la tappezaria pour rappeler les règles de nuisances sonores et un courrier lui sera adressé.
- Madame Clémence CADIOT invite les membres du conseil municipal à l'ouverture de son atelier « l'Atelier Imaginé » le 13 juillet 2022 à 18h00. Lors de cette soirée, elle présentera ses œuvres et le programme des événements de son *atelier imaginé*. Tout au long de la saison des ateliers de dessins, de façonnage d'objets en bois et de peinture seront proposés aux enfants. L'atelier imaginé accueillera aussi des œuvres de trois artistes. De plus, un ciné concert sera organisé dans le jardin « Chez

Maguerite » avec la pianiste et plasticienne Ayaka HARA.

- Monsieur Xavier MAFFRE informe que l'association « Albaterra » va relancer le projet de l'œuvre pérenne pour l'année 2023. Deux emplacements aux choix seront proposés aux artistes. Il s'agit d'un jardin qui se trouve « Chemin du Tourniquet » derrière l'atelier municipal, ou la place en arc de cercle à côté de l'église Saint-Jacques. Comme en 2021, un jury sera composé des membres de l'association et du conseil municipal pour le choix de l'œuvre pérenne.
- Monsieur le Maire informe que la revue « le Picton » consacre un numéro spécial sur le village d'Aubeterre-sur-Dronne. Cette revue sera en vente à l'Office de tourisme. Une revue est distribuée à chaque conseiller municipal.

Délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.

La séance a été levée à vingt heures et quarante-cinq minutes.

Conseillers municipaux présents	Signatures
AUDOIN Charles	
POUPEAU Daniel	
MONTIGAUD Samuel	Absent pour démission
MAFFRE Xavier	
CHARRETON Evelyne	
JONQUA Anne-Marie	
JONQUA – MARTIN Marylène	
ALÉPÉE Anne-Marie	
LAFRAIS Jean-Paul	
CADIOT clémence	
MÉTAYER Maryse	

Le Maire

La Secrétaire de Séance



Charles Audoin

Alépée

Anne-Marie ALÉPÉE

